

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6012>



Accès au corps des agrégés par liste d'aptitudes 2020

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Publication date: samedi 16 mai 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration des élus FSU (SNES, SNEP, SNESUP)

La CAPA des professeurs agrégés examinant les remontées de l'académie pour l'obtention de l'agrégation par liste d'aptitude s'est tenue en visioconférence jeudi 14 mai. Nous avons profité de cette occasion pour rappeler la nécessité que l'inquiétude et la fatigue des collègues soient enfin réellement prises en compte que cela soit par rapport aux modalités de déconfinement ou par rapport aux réformes qui ont encore plus fragilisé l'éducation nationale ces dernières années (Voir la Déclaration des élus FSU).

Pour l'examen de la liste d'aptitude, ce sont 341 dossiers qui ont été étudiés, un chiffre en hausse alors que le nombre de nominations possibles au niveau national est en baisse et ne permettrait même pas de couvrir les candidatures de notre académie. Les excellents dossiers continuent donc à s'empiler (en particulier dans des disciplines comme la SVT ou les SI) et nous avons rappelé notre revendication d'augmenter le nombre de place sur liste d'aptitude afin d'en faire un réel débouché. Nous encourageons tous les collègues à continuer à candidater sans céder au découragement face à la longueur de l'attente.

Les interventions des commissaires paritaires de la FSU ont permis d'améliorer la liste initiale proposée par le rectorat en intégrant des collègues dont la fin de carrière approche et en faisant remonter un nom de plus que ce que l'administration avait initialement prévu. Nous avons également obtenu que certains avis soient modifiés.

Bien que nous soyons encore loin d'une liste idéale, nous nous félicitons que le critère de l'âge et de la féminisation soient mieux intégrés et que le nombre d'avis Très Favorable ait augmenté. Au final, cela devrait permettre de confirmer les bons résultats de l'académie avec plus de nominations ces 3 dernières années que dans la période précédente. C'est pour cela que nous avons voté pour la liste étudiée en CAPA malgré des désaccords persistants sur certains choix et malgré les insuffisances du fonctionnement actuel de la liste d'aptitude. En effet, celle-ci, faute de barème, repose trop sur l'arbitraire du jugement des IPR et chefs d'établissement. Nous espérons que malgré la loi Dussopt, nous pourrons continuer à défendre vos dossiers dans les années à venir.